

CHASSE À L'ARC



- Objectif** Obtention de l'attestation de formation afin de pouvoir pratiquer la chasse à l'arc
- Public** Titulaire d'un permis de chasser et désirant chasser à l'arc
- Lieu** École de tir sportif de Norges-la-Ville

Modalités d'inscription : inscription gratuite (pour nos adhérents). Dossier à retirer auprès de la FDC21 ou sur notre site internet et à nous retourner dûment complété.



www.fdc21.com/informer-formationen



PROGRAMME FORMATION THÉORIQUE & PRATIQUE

■ Présentation du matériel

- Arcs traditionnels : arc droit (long bow) et arc à double courbure (recurve) ;
- Arc à mécanisme (ou arc à poulie) ;
- La flèche de chasse : les fûts en bois, aluminium et carbone ;
- Les pointes de chasse : pointes petit et grand gibier.

■ Conditions de tir

- Le tir de chasse : tir avec viseur, tir sans viseur, tir instinctif.

■ Techniques d'affût et d'approche

■ Sécurité

■ Réglementation

■ Manipulation des différents types d'arcs et tirs sur cible 3D

■ Remise d'un support et de l'attestation de formation

Besoins particuliers :

- Se présenter avec votre permis de chasser ;
- Prévoir une tenue adaptée aux conditions météorologiques pour la partie pratique ;
- Possibilité d'apporter son arc personnel (sous votre seule responsabilité).

Le savez VOUS ?

En France, l'exercice de la chasse à l'arc n'est autorisé que depuis 1995.